



Dossier familial remboursement des prélèvements indus

Par **Eliora39**, le **27/09/2013** à **09:23**

Je suis en litige avec le crédit agricole depuis mai 2011 concernant des prélèvements du dossier familial. J'ai déménagé, mais malgré mon changement d'adresse, je n'ai jamais reçu le dit magazine. J'ai demandé la suppression de cet abonnement(activé), mais j'attends toujours un remboursement malgré mes rendez-vous à l'agence, e-mails... le crédit agricole reste sans réponse !